

1999

Entre 1947 et 1988, le territoire créançais a reculé de 200 mètres.

Créances

14 mètres happés par la mer en un an érosion, cote d'alerte

Devant l'accélération de l'érosion du cordon dunaire par la mer, menaçant le terrain de camping et la zone bâtie toute proche, Henri Lemoigne, qui craint aussi l'ensablement du havre de Saint-Germain, exhorte les pouvoirs publics à accélérer le processus pour endiguer le phénomène. L'étude de l'Université de Caen révèle que 14 mètres ont été perdus en un an au nord de la cale d'accès.

"Un chemin d'exploitation qui plonge dans la mer, des parcelles légumières abandonnées ou disparues, fragilisation du terrain de football du camping inondé pendant la dernière grande marée, le cordon dunaire qui s'affaisse, par plaques, du jour au lendemain..." Henri Lemoigne a le visage grave. "Elus et population sont inquiets, c'est le sujet de discussion du moment" explique le maire de Créances, par ailleurs président de la communauté de communes de Les-say.

5 mètres par an

Énumérant les dégâts causés par la mer ces derniers temps, il a relancé les démarches près des pouvoirs publics aux fins d'entreprendre, rapidement, des travaux de protection, voire des travaux préventifs pour endiguer le phénomène.

Une étude, commandée au centre régional d'études côtières de l'Université de Caen et financée par le conseil général, vient à l'appui des constatations que tous les créançais peuvent faire sur la plage, au nord de la cale d'accès, en longeant le cordon dunaire vers le havre de Saint-Germain.

Sur cette zone, entre 1947 et 1988, le territoire créançais s'est effrité, rongé par la mer pendant les grandes marées. "L'érosion est ici chronique. Le recul atteint 200 mètres sur la période soit un taux annuel de 5 mètres" explique F. Levoy maître de conférences à

Caen. "Cette évolution est directement liée à la divagation du cours terminal de l'Ay vers l'Est."

De fait le lit de la rivière s'est déplacé et vient désormais tangenter le pied de dune de Créances. "En creusant le cordon, l'eau emporte les sédiments qu'elle redépose sur la pointe du banc de Saint-Germain" montre Henri Lemoigne, le doigt pointé vers cette "langue" de sable qui obstrue, lentement mais sûrement, l'entrée du havre. "Les courants ne font qu'alimenter le processus."

couper la langue

Le phénomène n'est pas récent. Les élus créançais ne sont pas les seuls à être menacés par la mer dont les colères doublées de forts coefficients posent les mêmes problèmes et les mêmes interrogations un peu plus au sud dans le havre de Blainville avec l'ensablement de la pointe d'Agon.

Henri Lemoigne avait déjà été sensibilisé après la simulation de submersion réalisée par la subdivision Littoral et études maritimes à Cherbourg en avril 1997. "En s'appuyant sur un coefficient de marée de 119, l'étude montrait que certaines zones seraient submergées." Dont le terrain de football du camping. Inondé en partie lors de la dernière tempête.

Le maire veut proportion garderée : "l'étude a révélé qu'il n'y avait pas de risque majeur pour les habitations."



L'arbre est couché, le terrain de football du camping menacé, la dune s'effondre... En un an au nord de la cale d'accès à la mer, le cordon dunaire a reculé de 14 m.

Néanmoins, au nord de la cale d'accès, le processus s'est accéléré : "l'Université qui a installé des repères sur la plage a noté que 14 mètres de cordon dunaire avaient disparu en un an !" commente Henri Lemoigne. Ce nouvel élément a été pris en compte il y a une semaine par les ingénieurs de la DDE et les techniciens du conseil général réunis à la mairie de Créances. Henri Lemoigne estime que sa commune n'est plus dans une situation de défense des terres agricoles

"mais bien dans une situation de défense de son territoire global, agricole, touristique et économique."

L'intervention préconisée par les universitaires caennais est de couper la langue de la pointe du Becquet et de transvaser le sable et les sédiments à leur point d'origine ; et conforter la manœuvre par des épis "pour qu'une fois repositionnée la rivière ne soit plus tentée de quitter son lit" explique l'étude.

Pour prendre leur décision, les pouvoirs publics (Etat, conseil général) ont besoin d'en connaître le coût. Le cabinet SOGREAH a été chargé de chiffrer les travaux. Une première tranche est estimée à 550.000 F. Le chantier pourrait-il être engagé dès cette année ? Henri Lemoigne évoque l'urgence de la décision : "à Créances nous assumerons la part qui nous incombe. Dès demain s'il le faut."

Jean-Louis Sion